

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la deux cent cinquante-quatrième assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 18 avril 2007.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

- M. Michel Gendron, préfet
- M. Patrick Langlois, Ascot Corner
- M. Marc-Jacques Gosselin, Bury
- M. Normand Potvin, Cookshire-Eaton
- M^{me} Nicole Robert, Dudswell
- M. Martin Mailhot, East Angus
- M. Normand Côté, Hampden
- M. Claude Lecomte, Newport
- M. Jacques Blais, La Patrie
- M^{me} Céline Gagné, Lingwick
- M. André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton
- M. Jean-Claude Dumas, Weedon
- M^{me} Solange Bouffard, Scotstown
- M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier
M. Martin Maltais, secrétaire-trésorier adjoint

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2007-04-3983

Sur la proposition de Normand Potvin, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Présence du public dans la salle
- 5/ Adoption du procès-verbal
 - 21 mars 2007
- 6/ Aménagement
 - Adoption du règlement no 275-07 – Agrandissement PU - Westbury
- 7/ Rapport financier
 - Adoption des comptes
 - États financiers du secrétaire-trésorier au 31 décembre 2006
- 8/ Schéma de couverture de risques incendies
- 9/ Fibre optique
- 10/ Évaluation versus quote-part
- 11/ Environnement
 - L.E.T et consultations
- 12/ Présence du public dans la salle
- 13/ Réunions du comité administratif
 - 7 mars 2007
 - 15 mars 2007
 - 21 mars 2007
- 14/ Rapport du préfet, des membres du CA et du président du comité de développement
- 15/ Correspondance
- 16/ Recommandations des membres

- 17/ Questions diverses
• Développement durable
18/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Présence du public dans la salle

Mme Francine Aubut et M. Jean-Francois Létourneau pour le programme Approche territoriale en Estrie.

Mme Aubut présente l'ensemble de la brochure qu'elle a déposée aux élus. En complément, M. Létourneau explique l'intérêt de la CDC du Haut-Saint-François à participer à ce projet. Quelques questions sont soulevées par les élus. En conclusion, Monsieur le préfet mentionne que le CA a été saisi du dossier et il recommande que la CDC soit l'organisme mandaté à rédiger la demande.

Comme ce sujet n'a pas été indiqué à l'ordre du jour et qu'un élu est absent, ce point sera remis à la prochaine assemblée.

5/ Adoption du procès-verbal

RÉSOLUTION N° 2007-04-3984

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Nicole Robert, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 2007.

ADOPTÉE

6/ Aménagement

Nathalie Laberge est présente pour ce point.

Adoption du règlement 275-07 – Agrandissement PU - Westbury

Mme Nathalie Laberge présente l'ensemble du projet à la table. Martin Mailhot est préoccupé par la circulation lourde que ce projet va occasionner dans la Ville de East Angus. Il souhaite avoir une condition qui va protéger les citoyens de ce secteur de la Ville.

RÉSOLUTION N° 2007-04-3985

RÈGLEMENT N° 275-07

Règlement modifiant le Règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation du Canton de Westbury

ATTENDU QU'est en vigueur sur le territoire de la MRC, un schéma d'aménagement et de développement, que ce schéma a été adopté par le règlement n° 124-98 et qu'il est intitulé : « *Schéma d'aménagement révisé* »;

ATTENDU QUE le Canton de Westbury a reçu une demande pour la réalisation d'une activité industrielle sur le lot 17a-1-1, Rang 3 du cadastre du Canton de Westbury;

ATTENDU QUE les seuls emplacements encore disponibles dans les zones industrielles ne sont pas desservis par l'aqueduc et l'égout ni accessibles par une rue;

ATTENDU QUE la seule manière d'installer une activité industrielle dans les espaces encore disponibles serait que le Canton construise une nouvelle rue avec services ce qui occasionnerait des coûts importants;

ATTENDU QUE l'emplacement visé est accessible par une rue, desservi par l'aqueduc et contigu au périmètre d'urbanisation ainsi qu'aux zones industrielles I-3 et I-4 du règlement de zonage municipal;

ATTENDU QUE l'emplacement visé est dans l'affectation rurale soit à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE le Canton de Westbury demande à la MRC de modifier le schéma d'aménagement et de développement intitulé « schéma d'aménagement révisé » de manière à agrandir leur périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE la Ville d'East Angus, le Canton de Westbury et le promoteur s'entendent sur le fait qu'une voie de contournement devra être construite lorsque le volume de camions desservant l'usine augmentera de façon significative;

ATTENDU QUE la MRC est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du schéma d'aménagement et de développement intitulé « schéma d'aménagement révisé n° 124-98 » ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Kenneth Coates, **IL EST RÉSOLU** qu'il soit, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le présent règlement porte le n° 275-07 et peut être cité sous le titre « Règlement modifiant le Règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation du Canton de Westbury.

ARTICLE 3 : L'article 6.1 intitulé « AFFECTATION PÉRIMÈTRE D'URBANISATION AVEC SERVICES » est modifié par l'agrandissement du périmètre d'urbanisation du Canton de Westbury (représenté au schéma d'aménagement et de développement sur le plan numéro 5), agrandissement désigné comme étant le lot 17a-1-1 (rang 3 du cadastre du Canton de Westbury) le tout tel qu'illustré sur le plan joint en annexe 1;

ARTICLE 4 : La carte des Grandes affectations du schéma d'aménagement et de développement à l'échelle 1 : 70 000 est modifiée de façon à inclure le lot 17a-1-1 (rang 3 du cadastre du Canton de Westbury) dans l'affectation périmètre d'urbanisation, le tout tel qu'illustré sur l'extrait de la carte 1 : 70 000 illustré à l'annexe 2.

ARTICLE 5 : Les annexes 1 et 2 font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 6 : Le présent règlement fait partie intégrante du schéma d'aménagement et de développement intitulé « schéma d'aménagement révisé » n° 124-98.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Les élus échangent brièvement sur les éoliennes. Nathalie Laberge mentionne que les gens du gouvernement seront disponibles pour venir entretenir les élus sur ce sujet lors d'une prochaine assemblée.

7/ Rapport financier

Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2007-04-3986

Sur la proposition de Normand Côté, appuyée par Normand Potvin, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Salaires :	mars 2007	38,991.91 \$
Comptes à payer :	mars 2007	161,221.14 \$

ADOPTÉE

Je, soussigné, Claude Brochu, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Claude Brochu, secrétaire-trésorier

États financiers du secrétaire-trésorier au 31 décembre 2006

Les états financiers sont déposés par le secrétaire-trésorier. Ceux-ci sont passés en revue. Ceux du vérificateur seront présentés à la prochaine assemblée.

RÉSOLUTION N° 2007-04-3987

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Marc-Jacques Gosselin, **IL EST RÉSOLU** d'accepter le dépôt des états financiers du secrétaire-trésorier au 31 décembre 2006.

ADOPTÉE

8/ Schéma de couverture de risques incendies

Martin Maltais dresse le portrait de la situation en lien avec l'avancement des travaux du schéma incendie. Le tiers des municipalités ont acheminé les modifications à apporter au document. Il sera important que le projet de document soit retourné aux municipalités locales pour adoption au début mai.

9/ Fibre optique

Le comité administratif a donné le contrat de services internet à NetRévolution et celui de la sécurité à INPRO. Tout devrait être en fonction dès le début mai. CâbleAxion sera aussi rencontré afin de planifier le déploiement du service à la population.

10/ Évaluation vs quote-part

En l'absence de Jean-René Ré, ce point sera rediscuté plus en profondeur lors de la prochaine assemblée. Il est sommairement discuté quel serait le principe relatif au paiement des frais des dossiers d'importance en matière d'évaluation. Enfin, il est convenu d'amorcer une démarche exploratoire, afin de valider la possibilité de mettre la FQM à contribution concernant la problématique des terrains grandes superficies.

11/ Environnement

LET et consultations

Les 3 rencontres avec les groupes ciblés ont eu lieu. Un rapport préliminaire sera déposé lors de l'atelier de travail des maires du 19 avril.

12/ Présence du public dans la salle

Aucun point discuté.

13/ Réunions du comité administratif

RÉSOLUTION N° 2007-04-3988

Sur la proposition de Normand Côté, appuyée par Marc-Jacques Gosselin, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors des réunions du comité administratif du 7 mars, 15 mars et du 21 mars 2007.

ADOPTÉE

14/ Rapport du préfet, des membres du CA et du président du comité de développement

Disponible au bureau de la MRC.

15/ Correspondance

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, la correspondance est mise en filière.

16/ Recommandations des membres

Aucun point discuté.

17/ Questions diverses

Développement durable

M. Langlois explique aux élus que la MRC serait gagnante de se donner une politique de développement durable. En conséquence, des ateliers de formation pourraient être dispensés par la FQM en ce sens. Il sera pertinent de ramener ce point dans le cadre d'une séance ultérieure.

18/ Levée de l'assemblée

Marc-Jacques Gosselin propose la levée de la séance à 22 h 05.

Claude Brochu
Secrétaire-trésorier

Michel Gendron
préfet